

# SANIMOUSSE

## Mousse désinfectante lunette de WC

### Propriétés

**SANIMOUSSE** est une lotion désinfectante au parfum menthe qui se transforme en mousse lors de l'utilisation. S'utilise sans eau pour la décontamination des sièges de toilettes grâce au distributeur Sanipak®

### Mode d'emploi

S'utilise avec notre distributeur Sanipak®

Produit prêt à l'emploi. Appliquer une dose (= 1 pression) de **SANIMOUSSE** avec du papier toilette sur le siège.

!



### Caractéristiques techniques

Aspect	-----	Liquide incolore
Odeur	-----	Menthe
pH	-----	5.5 +/- 1.0
Densité	-----	environ 1
Viscosité (Brookfield à 20°C)	-----	<50 mPa.s

### Propriétés microbiologiques

#### Bactéricide :

EN 1040 (5 min)

EN 1040 (1 min, SARM)

EN 1276 (5 min)

EN 1276, Escherichia coli O157 H7, conditions de saleté, 1 minute à 2,5 %

prEN13727 (30s, conditions de propreté)

#### Levuricide :

EN 1275 (*Candida albicans*, 5 min)

EN 13624 (*Candida albicans*, 5 min, conditions de propreté)

EN 1650 (*Candida albicans*, 30 sec, conditions de propreté)

EN 1650 (*Trichophyton mentagrophytes*, 15 min, conditions de propreté)

#### Virucide :

Actif sur *Rotavirus* selon la méthodologie de la norme NF T 72-180 (5 min)

Actif sur *Parainfluenza 3 (paramyxovirus/virus humain)* selon la méthodologie de la norme NF T 72-180 (15 min)

Actif sur *H1N1* selon la méthodologie de la norme EN 14476 + A1 (30 sec)

Actif sur *H5N1* (Virus détruit à 99,968% en 1 min)

Actif sur *Herpès virus* selon la méthodologie de la norme NF T 72-180

Actif sur *HIV* selon la norme NF T 72-180 (30 sec)

Actif sur *PRV* (virus modèle de l'hépatite B) selon le protocole de la norme NF T 72-180 (30 sec)

Actif sur *BVDV* (virus modèle de l'hépatite C) selon le protocole de la norme NF T 72-180 (30 sec)

# SANIMOUSSE

## Mousse désinfectante lunette de WC

### Conditionnement

Colis de 6 recharges de 400 ml pour Sanipak® - Réf 120510

### Précaution d'emploi

Craint le gel. Ne pas mélanger avec d'autres produits. Conserver hors de la portée des enfants. Produit à usage biocide. TP2. Se conserve pendant 3 ans dans les conditions normales de stockage à température ambiante. L'emballage peut être éliminé en tant que déchet non dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas jeter le produit pur dans l'environnement. Ne pas réutiliser l'emballage vide.

Produit réservé à un usage exclusivement professionnel. Fiche de données de sécurité disponible sur simple demande.